

Charte d'Indépendance & de Neutralité

Chambre funéraire de SAS CARLIE-Les Salons d'Alga Habilitation 0x-14-00xx

Préambule

La présente charte vise à réaffirmer les principes fondamentaux de neutralité commerciale, d'indépendance et d'égalité d'accès applicables à l'exploitation de la chambre funéraire SAS CARLIE conformément à la réglementation funéraire française et aux recommandations des services préfectoraux.

Article 1 – Égalité d'accès

- La chambre funéraire est accessible à **toutes les familles, quelle que soit l'entreprise de pompes funèbres choisie** où même en l'absence de contrat obsèques.
- **Aucune discrimination** n'est opérée lors de la réservation des salons ou de l'organisation des services.

Article 2 – Neutralité commerciale

- **Aucune entreprise funéraire ne bénéficie d'un traitement préférentiel.**
- L'exploitant s'engage à ne promouvoir **aucune enseigne de pompes funèbres**, y compris si elle est liée directement ou indirectement à l'un des associés de la société exploitante.
- Aucune publicité, prospection ou offre commerciale n'est tolérée dans les lieux communs.

Article 3 – Indépendance de gestion

- La chambre funéraire est gérée dans le strict respect de **l'indépendance de ses choix opérationnels**.
- Toute intervention d'un opérateur extérieur (transport, soins, mise en bière, présentation...) est **librement choisie par les familles et sans contrainte**. Cependant, ces derniers doivent être dûment habilités et respecter le règlement intérieur.

Article 4 – Respect des règles déontologiques

- Les professionnels intervenant dans l'enceinte de la chambre funéraire s'engagent à respecter :
- La **dignité des défunts** et des familles,
- Les **règles d'hygiène, de sécurité** et de décence,
- Une **attitude respectueuse et discrète**, sans sollicitation commerciale.

Article 5 – Affichage & accessibilité

- La présente charte est affichée de manière visible dans l'entrée de la chambre funéraire.
- Elle est mise à disposition de tout usager ou professionnel intervenant dans l'établissement.

Établie à Argences, le 10 mars 2026

Le Responsable de la chambre funéraire

Charlie Lesellier

Directeur Général associé

